



Fédération des Malades et Handicapés

Ensemble pour agir !

1, rue Pierre et Marie Curie
92140 Clamart

secretariat.siege@fmh-association.org

<http://fmh-association.org>



F.M.H, au service des Malades et Handicapés depuis plus de 75 ans.

Depuis 1945, la F.M.H soutient les personnes malades et/ou handicapées et agit pour la connaissance de leurs droits.

En 2023, adhérez à la F.M.H !

Soutenir son action, c'est participer à la promotion d'une société accompagnante !

La Fédération des Malades et Handicapés est une association qui se mobilise, en regroupant ses actions pour la défense des droits des personnes en situation de maladie et/ou d'handicap.

DON ou LEGS pour soutenir la F.M.H

Reconnue nationalement comme association d'intérêt général, la F.M.H peut recevoir des dons ou legs de particuliers ou de personnes morales, qui ouvrent droit à des réductions d'impôt.

Vous pouvez effectuer votre don soit par chèque bancaire en l'envoyant à :

Fédération des Malades et Handicapés, 1, rue Pierre et Marie Curie, 92140 Clamart.

ou par virement sur le compte bancaire de la Fédération des Malades et Handicapés :

IBAN FR76 1027 8088 5200 0204 7580 159 BIC : CMCIFR2A

Adhérez à la F.M.H !

- Pour bénéficier des services et animations proposés par les unions F.M.H
ou
- Pour devenir bénévole au sein d'une union départementale ou locale F.M.H la plus proche de votre domicile.

..BULLETIN D'ADHESION POUR 2023

(à adresser à l'Union Départementale ou Locale FMH la plus proche)

Nom :
Raison sociale (personne morale) :
Adresse complète :
N°tél :

Prénom :
Qualité :
Email :

Déclare adhérer à la F.M.H et verser ce jour la somme de :euros, représentant ma cotisation pour l'année 2023, à titre individuel - au titre de ma famille - au titre de la personne morale que je représente (1), en tant que nouveau membre adhérent ou renouvelant mon adhésion (1).

Date :

Signature :

Tarif des cotisations 2023 : Individuelles : 28 euros. Familiales : 38 euros. Personne morale : 48 euros minimum.

Journal gratuit avec cotisation. Nota (1) Rayer les mentions inutiles.